

**Recherche, vulgarisation et valorisation d'actes anciens concernant
l'immigration indienne de la seconde moitié du XIX^e siècle,
singulièrement en Guadeloupe**

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier

NUMERO 20

28 janvier 2017

Sommaire des numéros précédents...

Liste des 93 convois d'introduction d'indiens en Guadeloupe (1854 à 1889).....	Aurélie N° 1
Liste des 27 convois de rapatriement d'indiens de Guadeloupe (1861 à 1906).....	Aurélie N° 2
Complément d'information sur le <i>Sigisbert Cezard</i> , 4 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 3
Complément d'information sur le <i>Richelieu</i> , 5 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 4
Complément d'information sur le <i>Hambourg</i> , 2 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 5
L'assimilation des indiens 'renonçants' à partir de 1881.....	Aurélie N° 6
Complément d'information sur l' <i>Epervier</i> , 87 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 7
L'immigrant indien dans la Guyane de la seconde moitié du XIX ^{ème} siècle.....	Aurélie N° 8
Bilan de l'immigration indienne en Guadeloupe 14 ans après l'arrivée de l'Aurélie.....	Aurélie N° 9
Le quotidien de l'immigré indien en Guadeloupe 1 an après l'arrivée de l'Aurélie	Aurélie N° 10
Avant 1861, l'immigration indienne : une parmi d'autres étrangères : les règles communes.....	Aurélie N° 11
Quelques aspects administratifs de l' <i>émigration</i> indienne vers les colonies 'à sucre'.....	Aurélie N° 12
Sujet 1 : une mise en garde de l'Eglise en Guadeloupe en 1956 : pas de confusion Catholicisme/Hindouisme +	
Sujet 2 : essai de cartographie de l'immigration indienne sur le domaine de Gardel entre 1870 et 1889.....	Aurélie N° 13
Vers la disparition des institutions dédiées à la population indienne immigrée en Guadeloupe.....	Aurélie N° 14
1838, Guyana : à l'origine de l'immigration indienne dans la Caraïbe anglophone.....	Aurélie N° 15
L'arrivée des migrants indiens en Guadeloupe, les dépôts d'immigrants	Aurélie N° 16
Les débuts de l'immigration indienne au Surinam.....	Aurélie N° 17
L'immigration indienne dans les débats du Conseil général de la Guadeloupe – session de 1868.....	Aurélie N° 18
Le débat sur l'immigration indienne au Conseil général de la Guadeloupe en 1854, An I de cette immigration...	Aurélie N° 19

...et du présent numéro,

***Contre l'immigration indienne en Guadeloupe,
Un réquisitoire de 1872.***

Intro...

On le sait bien : au lendemain de l'abolition de l'esclavage, le recours au *travailleur immigré* (l'*engagé* disait-on alors) fut assez vite le choix - *contraint* - de l'ancien maître, faute de pouvoir compter, de façon significative pour lui, sur l'ancien esclave/nouveau libre acceptant de devenir *cultivateur créole*, salarié de son ancien *maître* qui devenait ainsi son nouveau *patron*.

On le sait aussi : le recours au *travailleur immigré exclusivement indien* fut, à partir de 1861/1862, le choix – *également contraint* – de l'ancien maître, faute de pouvoir *continuer* à compter sur le *travailleur immigré africain* qui était son 'premier choix' en matière d'immigrants. Cette 'filrière africaine' post-abolition avait en effet été déclarée hors la loi par la convention franco-britannique du 1er juillet 1861.

On le sait également : les dizaines de milliers Indiens qui immigrèrent en Guadeloupe et Martinique entre 1853 et 1889, furent à l'époque de cette immigration - et même assez longtemps après - stigmatisés, ostracisés, moqués, rejetés, marginalisés etc...par beaucoup d'entre ces sociétés créoles nouvelles qui, dans les deux colonies antillaises de la France, s'édifiaient dans la seconde moitié du XIXème siècle sur les ruines de la société esclavagiste formellement emportée en avril 1848.

Le rejet de l'Indien à cette époque – beaucoup d'ailleurs par le 'nouveau libre' -, s'explique classiquement, et fort justement d'ailleurs pour une bonne part, par cet argument (très sommairement résumé) d'un Indien contraint – car immigré – d'accepter de travailler à des conditions inacceptables pour le nouveau libre qui, du coup, se retrouve sans travail...par la faute du *travailleur immigré indien*.

L'argument est non seulement juste mais il est aussi premier, et cette ligne d'attaque absolument recevable voire totalement imparable...Mais il y en a une autre, moins mise en avant dans le discours explicatif convenu *a posteriori* car, sans doute, moins 'politiquement correcte'. Cette seconde ligne d'attaque mobilise en effet d'autres ressorts rétrospectivement plus discutables, visant au 'moins chimiquement hétérogène sociétal possible' – si l'on peut ainsi dire - et dont jouent parfois quelques hommes politiques de cette époque post-esclavagiste où se construisent les nouvelles sociétés créoles de Guadeloupe et Martinique.

La note de lecture qui suit – et constitue la totalité de ce numéro d'*Aurélie* - concerne un livre écrit en 1872 qui va dans ce sens ; au demeurant, son auteur est parfaitement en phase avec l'opinion dominante d'une époque heureusement révolue, et aujourd'hui transcendée par la richesse polychrome et le métissage culturel de la créolité, rédemptrice et salvatrice, de la Guadeloupe et de la Martinique du début du XXIème siècle.

Bonne lecture...

Jack Cailachon

Contre l'immigration indienne en Guadeloupe, un réquisitoire de 1872

(note de lecture du livre cité en 'sources', N° 1)

Soixante-trois pages écrites et publiées en 1872 constituent ce livre (1) rédigé par Théodore Lacascade, farouche défenseur du 'travailleur créole' (l'ancien esclave) et, corollairement, opposant déterminé à l'immigration indienne mais qui, au vu des effectifs de la main d'œuvre de l'agriculture guadeloupéenne à son époque, accepte d'y consentir pour une période limitée. Son point de vue sur l'immigration indienne en Guadeloupe est donc pour le moins mitigé pour différentes raisons, voire assez largement négatif mais, semble-t-il fondé sur quelques réalités observables, peu contestables. Incidemment, on notera que de 1879 à 1881 en poste à Pondichéry, il aura été le numéro 2 (Directeur de l'Intérieur) de la colonie des *Etablissements français de l'Inde*.

La partie de son livre plus spécialement dédiée à cette immigration indienne en Guadeloupe commence véritablement au chapitre III, page 22, mais l'ouvrage est instructif, de bout en bout, sur la Guadeloupe de l'époque. Il vaut également par la qualité de son auteur, médecin et homme politique guadeloupéen (député de la Guadeloupe de 1875 à 1879) et qui, entre autres missions, accompagna, en qualité de commissaire à l'immigration, deux convois de rapatriement d'Indiens de Pointe-à-Pitre à Pondichéry ; de façon certaine celui de l'*Indus* en 1868 et, *vraisemblablement*, celui du *Contest* en 1871 (cf *Aurélie* N° 2 : liste des convois).



Etienne Théodore Mondésir LACASCADE

2 janvier 1841 Saint-François (Guadeloupe) – 6 novembre 1906 Paris.

Après s'être livré à quelques considérations – statistiquement bien documentées – tirées de l'antériorité de l'expérience britannique en matière de recours à l'immigration indienne dans les colonies anglaises, l'auteur en vient aux travaux préparatoires à cette même immigration dans les colonies françaises autorisée, rappelle-t-il, par un décret du 13 février 1852.

Il rappelle également que ces travaux préparatoires consistent, pour la Martinique, en des conclusions tirées d'une mission d'enquête à la Barbade et à Trinidad (colonies britanniques qui expérimentaient déjà l'immigration indienne) confiée par un arrêté du 23 mars 1853 à trois *habitants* martiniquais (Mrs Hayot, de Percin Northumb et Jauréguiberry) ; pour la Guadeloupe, d'une étude de Mr Eggimann, son Directeur de l'Intérieur, en 1850.

Sans mettre en doute la qualité des personnes, Théodore Lacascade souligne l'inévitable partialité de ces rapporteurs, tous *habitants*, et tous prévenus contre les 'nouveaux libres' qui, pour le plus grand nombre, refusent en effet de travailler aux conditions proposées par les anciens maîtres (sans compter ces autres 'nouveaux libres' qui, légitimement, voient la vie autrement, envisagent leur avenir différemment et préfèrent vivre leur liberté nouvelle en se mettant à leur compte sur un petit lopin de terre)...et les rapporteurs de conclure, dès lors sans surprise, à l'indispensabilité d'un recours massif au travailleur immigré : indien en l'occurrence.

Soulignant ensuite que ce projet des colons français des Antilles avait rencontré une vive opposition dans la presse de Calcutta, Théodore Lacascade fait un bref résumé des grandes étapes de l'immigration indienne en Guadeloupe et Martinique depuis la double arrivée inaugurale de l'*Aurélie* jusqu'à 1872, année de l'écriture de son ouvrage. Parvenu à cette borne chronologique, il résume ainsi la situation, un peu en forme de bilan intermédiaire, d'étape :

'Voilà les phases diverses par lesquelles a passé l'immigration indienne. Nous devons maintenant nous demander quel a été le résultat de ce transport à grands frais d'individus venant de 4 000 lieues pour aider à la culture de nos plantations. Disons le en deux mots avant d'étudier les causes de cet insuccès, le résultat est déplorable : nous avons dépensé peut-être plus de 15 millions pour cette entreprise aux Antilles, et nos colonies ont à peine 30 000 Indiens, dont un tiers réclame son droit à rapatriement'. Dans son réquisitoire contre l'immigrant indien, Lacascade développe un certain nombre d'arguments que l'on peut lire dans leur intégralité en 'cliquant' sur lien-source *infra*, mais qui, ici, sont simplement résumés, 'listés' ci-après :

- L'Indien est un élément étranger que l'on greffe, de façon dommageable pour elle, à la nouvelle société guadeloupéenne post-abolitionniste en cours d'édification sur les décombres de l'esclavage.
- L'Indien qui s'expatrie ne le fait que pour un temps limité. Il vient 'faire de l'agent' en Guadeloupe puis s'en retourner en Inde avec un pécule.
- Si l'Indien demeure encore quelques années en Guadeloupe après l'échéance de son engagement, il ne le fait que pour se lancer dans le petit commerce et au détriment du 'nouveau libre'.
- Et toujours le leitmotiv de la mauvaise qualité des recrutements opérés en Inde ;

illustration de ce dernier point...

'...Dans les deux voyages que nous fîmes dans l'Inde pour y accompagner un convoi de coolies rapatriés, sur une quarantaine d'individus que l'Administration renvoyait par mesure disciplinaire, il y avait deux **instituteurs** qui croyaient venir dans le pays, l'un pour instruire les enfants indiens nés dans la colonie, l'autre pour régir une propriété. Il y avait des gens de différentes professions : **écrivains publics** (l'un deux écrivait parfaitement l'anglais, parlait le français et l'espagnol), des **peintres**, des **horlogers**, des **orfèvres**, des **charpentiers**, des **ferblantiers** etc...mais de **laboureurs, point !**. La suite du texte coule de source : ' Comment ne voit-on pas que de tels gens se refusent au travail des champs pour lequel ils ne se croyaient pas engagés et qu'ils n'ont jamais essayé ?

Poursuivant sur cette lancée, Lacascade donne alors à voir les conséquences désastreuses de recrutements aussi calamiteux sur l'économie et la société guadeloupéennes de son temps : glissement progressif vers le vagabondage, parfois un vagabondage 'alcoolisé', puis vers une délinquance, voire une criminalité indienne en Guadeloupe ; attrait surprenant...pour la déportation vers le bagne de Cayenne (sujet déjà évoqué dans un précédent numéro d'*Aurélie*) au point que certains Indiens immigrés en Guadeloupe semblent avoir délibérément recherché le chemin de la Cour d'assises pour en obtenir une condamnation judiciaire sanctionnée par une telle déportation vers la Guyane : le bagne de Cayenne devait vraisemblablement leur paraître paradisiaque et préférable à l'habitation guadeloupéenne, sans doute vécue comme un enfer dont il fallait s'échapper d'une façon où d'une autre....et la 'filière pénitentiaire cayennaise' fut l'une de ces façons pour quelques Indiens immigrés en Guadeloupe.

Et Lacascade de conclure : *'Triste, triste donc est tout à la fois la situation de l'immigrant qui se voit trompé dans son attente, et de la colonie dont la culture, par une erreur, est livrée à de tels travailleurs'*. Mirage au départ d'Inde... véritable 'arnaque' à l'arrivée en Guadeloupe pour beaucoup d'entre eux... Lacascade estime que **50% des Indiens rapatriés** après 5, 8, 9 années de travail reviennent au pays **sans un sou** ; il souligne aussi fortement l'effet désastreux pour les 'colonies à sucre', du spectacle que donnent à voir, une fois débarqués du convoi de rapatriement, ces Indiens demandant bien vite la charité publique dans les rues de Pondichéry. Lacascade ne nie certes pas que, parmi les autres 50% des effectifs rapatriés, beaucoup d'Indiens s'en retournent au pays natal munis de sommes conséquentes, mais, argumente-t-il : *'... Ne sait-on pas, d'abord, que les Indiens qui quittent la colonie avec 1 000, 5 000, 10 000 francs ne les ont nullement gagnés au travail de la terre ! Ces favorisés du sort ne cessent de répéter à leurs compatriotes, dans l'Inde, que ce n'est nullement au service d'un planteur, nullement en s'usant à la culture de la canne qu'ils ont ramassé tant d'argent, mais bien dans le commerce auquel, après leur libération, ils se livrent, on sait avec quelle ardeur. De sorte que ceux des Indiens que la misère pousse encore à s'expatrier n'ont qu'un but : abandonner au plus tôt la culture de la terre pour tenir boutique'*.

Autre axe fort du réquisitoire anti immigration indienne de Lacascade, sa forte méfiance à l'endroit d'une Angleterre qui, d'une certaine façon, tient entre ses mains quelques manettes de l'économie guadeloupéenne : travailleurs immigrés indiens de plus en plus sujets *britanniques*..., armements maritimes de plus en plus exclusivement

britanniques...,ports indiens d'appareillage de plus en plus exclusivement *britanniques...*,contrôles *britanniques* de plus en plus tatillons...et surtout cette épée de Damoclès également *britannique* : la faculté que la convention franco-britannique de 1861 reconnaît à l'autorité *anglo-indienne* de tarir quand elle veut – et unilatéralement *dans les faits* quoiqu'en dise la convention - le flux migratoire indien vers la Guadeloupe, plus largement vers les 'colonies à sucre' françaises. Une vraie question. La suite de l'ouvrage est un vibrant plaidoyer pour un retour à l'immigration africaine qui fournit à Lacascade l'occasion de documenter, de quelques précisions, le dossier de l'immigration réputée libre d'environ 6 600 africains introduits en Guadeloupe entre 1854 et 1861 et aussi celui du 'travailleur créole' dans les premières années post abolition.

Pour conclure : la description de l'immigration indienne en Guadeloupe que fait Lacascade en 1872 n'est pas inexacte, mais elle pêche par une certaine partialité car elle peut laisser entendre qu'elle concerne *toute* l'immigration indienne alors qu'elle ne vaut que pour une partie. Cette partialité semble toutefois inévitable car le livre est celui d'un homme engagé au service d'une cause, à la défense de laquelle aurait nui une description plus équilibrée, une 'instruction à charge mais aussi à décharge'... la réalité étant un peu plus nuancée ! On ne peut mieux faire que citer ici le propos final de l'auteur : '*...Oui, l'immigration indienne doit disparaître pour faire place à des travailleurs aptes à vivre de notre civilisation, à concourir à la consolidation du vieil édifice colonial. Il nous faut des immigrants qui deviennent promptement des hommes, puis des citoyens et enfin des propriétaires intéressés au repos public et à notre fortune industrielle. Et ces immigrants ne peuvent être autres que ces mêmes Africains dont les ancêtres ont enrichi nos colonies, des Africains librement recrutés et honnêtement récompensés par la possession du sol.*

J.C.

Sources :

- (1) **Théodore Lacascade** – *'de l'organisation du travail de la terre aux colonies françaises'*, 63 pages - éditeur imprimerie de E. Brière – Paris 1872. Accessible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5687043k>

Sources annexes consultées pour éléments biographiques concernant Théodore Lacascade :

www.ghcaraibe.org

www.ghcaraibe.org/bul/ghc112/p2447.rtf · Fichier RTF

[Étienne Théodore Mondésir Lacascade – Wikipédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tienne_Th%C3%A9odore_Mond%C3%A9sir_Lacascade)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Étienne_Théodore_Mondésir_Lacascade](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tienne_Th%C3%A9odore_Mond%C3%A9sir_Lacascade)

...Et aussi

Jack Caïlachon

Tichabin et les siens, Cantique des cantiques créoles

Autoédition - 292 pages, (dont plusieurs dizaines consacrées à l'immigration indienne) - 15 €.

La page IV de couverture : Adossé à l'histoire de la Caraïbe (essentiellement dans sa déclinaison française) le livre invite à musarder sur quelques sentiers de cette histoire. Très loin de l'écriture de

démonstration, savante, historienne ou militante, ce conte historique touche pourtant aux mêmes thèmes du passé sous-jacents à certains malaises existentiels contemporains, franco-caribéens pour l'essentiel, mais par un biais plus inhabituel : la mise en scène – dans des situations quelquefois surréalistes – de personnages parfois picaresques, voire délirants et même clairement 'dépantés'. Le fil conducteur du livre tient davantage de la juxtaposition de quelques tableaux sélectionnés d'une salle d'exposition, que de l'emboîtement, bien huilé, des parties successives d'un plan académique visant une impossible exhaustivité. Galerie de portraits serait donc peut-être l'expression la plus appropriée pour qualifier le résultat de cette entreprise : une autre façon, plus légère, dépassionnée bien que sérieusement documentée, d'entrebâiller quelques fenêtres du passé colonial de la Caraïbe, qui ouvrent sur des réalités contemporaines bien connues.

A commander à j_cailachon@orange.fr

0690 860 374

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier réalisé par Jack Cailachon

Dépôt légal : à parution.

Reproduction **autorisée** avec mention de la source et rediffusion **souhaitée** à partir de
'transférer'

Partager et échanger avec Aurélie sur

Facebook et WhatsApp

j_cailachon@orange.fr